

COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026/41

**Conseil municipal du mardi 9 juin 2026**

Date de convocation du conseil municipal : 4 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire élu** : Aurore TOMA

**Membres présents à la séance** : Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

**Membres excusés** : Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Christine MORIN ; Constance DOUSSET donne pouvoir à Elodie MEGE-MULLER ;

**Excusé-e-s** : -

**OBJET** : Tarifs – Cantine – 2026/2027

Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs votés en octobre 2025 :

- Repas maternelle : 4,40 euros
- Repas primaire : 4,85 euros
- Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- Repas adultes : 6,70 euros
- Repas maternelle sans inscription : 8,80 euros
- Repas primaire sans inscription : 9,70 euros

Ces tarifs sont le fruit d'une évolution en deux temps (applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2026), pour s'adapter à l'augmentation significative du marché public de restauration.

Les paniers repas ont été maintenus au même tarif de 2,10 €.

Quant aux repas pris sans inscription préalable, ils sont fixés au double des repas inscrits dans les temps, soit respectivement 8,80 € et 9,70 €.

Le tarif « social » est de 2,20 € pour les maternelles et 2,42 € pour les primaires.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le tarif pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le maintien des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2026/2027 comme suit :

- Repas maternelle : 4,40 euros
- Repas primaire : 4,85 euros
- Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- Repas adultes : 6,70 euros
- Repas maternelle sans inscription : 8,80 euros

■ Repas primaire sans inscription : 9,70 euros

**APPROUVE** le maintien du tarif « social », pour l'année 2026/2027, à :

- Repas maternelle : 2,20 euros
- Repas primaire : 2,42 euros
- Repas maternelle sans inscription : 4,40 euros
- Repas primaire sans inscription : 4,85 euros

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la  
publication et de la transmission en préfecture le  
10 juin 2026

